

Cordialement

Heritage aprés décé des deux épous

Par rici, le 20/08/2014 à 17:55

bonjour marié depuis 2 mois ,mon épouse à 2 enfants d'un 1er mariage , en cas de décé de nous 2 , je souhaiterais savoir à qui reviennent mes biens , à ses enfants ou à mes fréres et soeur ? merci infiniment

Par domat, le 20/08/2014 à 18:29

bjr,

si vous êtes mariés et que vous n'avez pas d'enfant, en l'absence de testament, c'est votre épouse qui héritera de tous vos biens. cdt

Par rici, le 20/08/2014 à 19:09

Merci pour votre réponse.si j ai bien compris en cas de décès de tout les deux pour des raisons quelconques.mes biens reviennent a ses enfants . Cordialement

Par dobaimmo, le 21/08/2014 à 16:11

Bonjour,

si vous décédez le 1er, votre épouse hérite de vos biens (sauf testament contraire) et ensuite ses enfants

si vous décédez en même temps : vos frères et sœur hérite de vos biens. Les enfants de votre femme héritent de ses biens.

Cordialement